

112/21

Courrier arrivé
le 23 NOV. 2021
Pôle ADT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
de la Communauté de communes RETZ-EN-VALOIS
Séance du 12 novembre 2021

DÉPARTEMENT
DE L'AINSE

ARRONDISSEMENT
DE SOISSONS

PERCEPTION DE
VILLERS-
COTTERÊTS

Séance du 12/11/2021

OBJET :

Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du PLUi

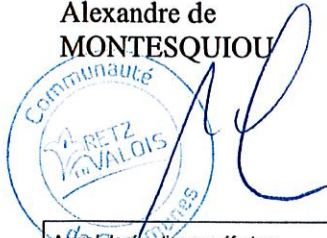
VOTE :

Pas de vote
Tenue d'un débat sur le PADD

Affiché le
19 NOV. 2021
Transmis le
19 NOV. 2021

Certifié exécutoire, le
19 NOV. 2021

Le Président
Alexandre de
MONTESQUIOU



Accusé de réception en préfecture
002-200071991-20211112-112-21-DE
Date de télétransmission : 19/11/2021
Date de réception préfecture : 19/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois s'est réuni à Ambleny, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 5 novembre 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de chacune des Mairies des communes membres, conformément à la loi.

Étaient présents (61) : ALTHOFFER Evelyne, BAHU Nicolas, BERSON Jean-Pascal, BLANGEOT Eveline, BOUDIN Jean-François, BOUVIER Jean-Marie, BRIFFAUT Franck, BRUYANT Monique, CANTOT Dominique, CARION Denis, CHAUVIN Christian, COURTOIS Grégory, DAUCHELLE Romuald, DAVALAN Gilles, DAVIN Benoît, de FAÏ Jean-François, DELPIERRE Sylvie, DELVAL Yveline, de MONTESQUIOU Alexandre, DESCAMPS Lisiane, DESSIGNY Jocelyn, DESTRI Aline, DOURNEL Isabelle, DOYEZ-ROUSSEL Jeanne, ERBS Pierre, GAUTIER Nathalie, GILLES Thierry, GILQUIN Jade, GOBBE Daniel, HERTAULT Hervé, JAHRLING Gérard, JULLIEN Christelle, KIPRIJANOVSKI Dragomir, Le FRÈRE Céline, LETRILLART Benoît, MAILLET-CONTOZ Alexandre, MAS Caroline, MAURICE Denis, MOUGET Laurent, MOUNY Chantal, NAPIERAY Jean-Michel, NELATON Robert, OLRYS Christine, PAULY Brigitte, PHILIPON Vincent, POINT Benoît, POTEAUX Christian, POTTIER Evelyne, QUENARDEL Alexandre, REBEROT Nicolas, ROBILLARD Marc, RUELLE Bernard, SEGUIN Guillaume, SELLIER Jean-Guy, SEZNEC Jean-Yves, SIODMAK Vincent, THÉRON Christophe, THIEL Patrick, TROMBETTA Gérard, VALIERGUE Anne-Benoîte, et ZIMMER Patrice.

Procurations (9) : BRANQUART André à MOUGET Laurent, DIDIER Jacques à DESSIGNY Jocelyn, JAREK Christelle à DELPIERRE Sylvie, LANGLET Jennifer à PAULY Brigitte, LAVOIX Olivier à Le FRÈRE Céline, LEFEVRE Gaëlle à COURTOIS Grégory, SEGUIN Alice à JAHRLING Gérard, UZZAN Gilles à BLANGEOT Eveline et VANLERBERGHE Remi à BERSON Jean-Pascal.

Absents excusés (12) : AUBERT Richard, BIZOUARD Olivier, BOURHAIL Myriam, CAPON Claude, CARRIER Pierre-Louis, DANGER Jean-François, DESBOVES Alain, DUFOUR Fabrice, GHEKIERE Damien, LEFRANC-CARBONNEL Meritxell, PADIEU Christophe et THIEFINE Valérie.

Chantal MOUNY a été élue secrétaire.

- Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-1, L151-5 et suivants, L153-12 et suivants ;
- Vu** la délibération n°173/20 du conseil communautaire prescrivant la révision du PLUi en date du 11 décembre 2020 ;
- Vu** les orientations générales du PADD soumises au débat :
 - Consolider l'attractivité du territoire, en respectant son armature naturelle ;
 - Agir sur la qualité urbaine, en s'appuyant sur le patrimoine local et en renforçant les équipements ;
 - Concevoir un habitat de qualité et qui réponde aux besoins en logements d'une intercommunalité multipolarisée ;
 - Poursuivre le développement d'une offre de déplacements, en cohérence avec

l'objectif de développement durable.

Considérant que les conseillers communautaires ont débattu des orientations générales du PADD du PLUi, mis en révision par la délibération susvisée ;

Vu les observations émises en séance :

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement du territoire et des partenariats supra-communautaires en date du 19 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la tenue du débat en séance et des échanges sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de la CCRV ;

DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le Projet d'Aménagement de Développements Durables du PLUi – Orientations Générales et Orientations sectorielles dont ils font partie intégrante ;

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes Retz-en-Valois pendant un mois.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU